



**C'EST PARTI POUR UNE NOUVELLE SAISON !**



***Mercredi 21 août à 6 heures dans les marais intérieurs, c'est l'ouverture de la chasse du gibier d'eau !***

**Attention !** La chasse du courlis cendré et de la barge à queue noire reste interdite sur tout le territoire français.

De plus, l'ouverture des espèces suivantes est fixée au 15 septembre à 7 h 00 pour les marais intérieurs :

- Canard chipeau;
- Fuligules milouin et morillon, Nette rousse ;
- Foulque macroule, Poule d'eau, Râle d'eau.

**L'ouverture du vanneau huppé est quant à elle fixée au 4ème dimanche de septembre.**

**Rappel :** L'ensemble des détenteurs d'appelants doivent se déclarer auprès de la **Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche** ! En effet, si vous possédez des oiseaux pour la pratique de la chasse du gibier d'eau, un formulaire est à remplir. Dans le cas où vous étiez déjà recensé lors de la saison précédente, un document de rappel vous a été envoyé sinon, veuillez

télécharger le document ci-dessous, le remplir et le retourner à l'adresse du siège social de la FDC50 ou par mail à [christine.maumirot@fdc50.com](mailto:christine.maumirot@fdc50.com)

[Cliquez ici](#)

## CHASSADAPT - DÉCLARER MAINTENANT VOS SANGLIERS PRÉLEVÉS

La **déclaration des prélèvements** pour toutes les espèces va devenir obligatoire.

Pour défendre nos chasses, enregistrez tous vos prélèvements de sangliers, ainsi que toutes les autres espèces, grâce à l'application « ChassAdapt ».

Téléchargez l'application, créez votre compte avec votre identifiant Guichet Unique, et déclarez simplement vos prélèvements.

[Cliquez ici pour le tuto de téléchargement](#)

### DÉCLARATION INDISPENSABLE DES PRÉLÈVEMENTS SANGLIER

*dans le département de la Manche*

Dans ChassAdapt, le plus tôt possible  
après le prélèvement...

1. Choisir l'espèce « sanglier »
2. Remplir le champ « territoire »
3. Indiquer le nom de la commune de prélèvement

“ Pour créer un compte, il vous sera demandé votre numéro d'Identifiant Guichet Unique, numéro à 14 chiffres que vous pouvez trouver sous le code barre de votre validation annuelle du permis de chasser, ainsi que votre date de naissance. Il vous sera aussi demandé votre numéro de téléphone afin de vous permettre de récupérer votre mot de passe, en cas d'oubli, de manière simplifiée. ”

**SIMPLE**

**RAPIDE**

**EFFICACE**



Crédits photos :  
D. Gest

The smartphone screen shows the following fields and options:

- SANGLIER** (with a right arrow) → CHOIX DE L'ESPÈCE
- QUANTITE 1** (with a right arrow) → CHOIX DU NOMBRE D'INDIVIDUS PRÉLEVÉS
- Quantité maximum par déclaration : 5.
- DEPARTEMENT 050** (with a dropdown arrow) → CHOIX DU DÉPARTEMENT
- Voulez-vous être géolocalisé ?  → CHOIX DU CHASSEUR S'IL VEUT QUE SON PRÉLEVEMENT SOIT GÉOLOCALISÉ (NON OBLIGATOIRE)
- Domaine Public Maritime
- TERRITOIRE** (with a right arrow) → DANS CE CHAMP NOMMÉ « TERRITOIRE », SAISISSEZ LE NOM DE LA COMMUNE DE PRÉLEVEMENT
- Entrez le territoire
- ANNULER (white button) / VALIDER (red button) → POUR VALIDER L'ENREGISTREMENT DU PRÉLEVEMENT, APPUYEZ SUR LA TOUCHE « VALIDER » ET LE PRÉLEVEMENT SERA ENREGISTRÉ DANS LA BASE NATIONALE



Les informations transmises par ChassAdapt sont **anonymes** !



Disponible sur  
Google play



Disponible sur  
App Store

DÉPART DE GRÉGOIRE FAUTRAT ...



Nous tenons à vous annoncer le départ de Grégoire Fautrat, responsable du pôle Migrateur.

Pendant 6 ans, il a travaillé sur l'ensemble des problématiques des migrateurs avec beaucoup de conscience professionnelle.

Il s'est également beaucoup investi dans les suivis scientifiques (ISNEA-ANCGE-LSF- FNC) et a formé de nombreux chasseurs à ces protocoles.

Il a choisi de nous quitter pour un nouveau projet. La FDC 50 lui souhaite la réussite et l'épanouissement dans sa nouvelle orientation professionnelle.

La vacance de ce poste ne sera que de courte durée avec l'arrivée d'un remplaçant prévu pour septembre.

---

**LA FDC 50 PRÉSENTE AU FESTIVAL DES JEUNES AGRICULTEURS !**



Comme chaque année, la FDC 50 sera présente au Festival de la Terre organisé par les Jeunes Agriculteurs de la Manche. L'édition de cette année 2024 se déroulera le 1er septembre à Brectouville.

Cette année, la FDC 50 organise un stand spécial venaison dans le but de faire déguster de la viande de gibier préparée sur son brasero.

**Nous vous attendons nombreux !**

## **PASSAGE DU PERMIS LE SAMEDI, C'EST MAINTENANT POSSIBLE !**



Vous connaissez quelqu'un qui souhaite passer son permis de chasser mais jusqu'à présent, il n'avait pas de disponibilités en semaine ?

Il est maintenant possible de **passer son permis le samedi**.

**Parlez-en autour de vous !!**

**Pour plus d'informations, contacter la FDC 50**

## **OUVERTURE DE LA CHASSE AUX SANGLIERS EN BATTUE**

Du 15/08 jusqu'à l'ouverture générale de la chasse, le 22 septembre 2024, la chasse du sanglier ne peut être pratiquée qu'en battue, uniquement dans les cultures agricoles, entre 15 et 40 fusils.

La battue doit être déclarée **au minimum 4 heures avant à l'OFB à l'adresse : [sd50@ofb.gouv.fr](mailto:sd50@ofb.gouv.fr)** et à la FDC50 par téléphone 02.33.72.63.63 ou par mail à : [veronique.piedagnel@fdc50.com](mailto:veronique.piedagnel@fdc50.com) en précisant le lieu de chasse et le nombre de chasseurs.

De plus, un compte-rendu des opérations précisant le résultat devra être remis par mail dans un délai maximal de 8 jours à la DDTM et à la FDC50.

**Plus de détails sur notre site**



**FORMATION DÉCENNALE**

# FORMATION

## Sécurité décennale



Fédération Nationale  
des Chasseurs

Comme vous le savez, vous devez suivre une formation décennale obligatoire à la sécurité (gratuite).

Vous êtes responsable de chasse ? N'hésitez pas à constituer un groupe et vous inscrire !

Les places disponibles pour les prochaines sessions sont :

- **Samedi 24 août 2024 de 13h30 à 16h30**
- **Mardi 3 septembre 2024 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30**
- **Samedi 14 septembre 2024 de 13h30 à 16h30**
- **Vendredi 11 octobre 2024 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30**
- **Lundi 28 octobre 2024 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30**

Inscrivez-vous au **02.33.72.63.61** ou par e-mail : [veronique.piedagnel@fdc50.com](mailto:veronique.piedagnel@fdc50.com).

**Retrouvez les modalités de la formation**



Fédération Départementale des Chasseurs de la Manche

31 Rue des Aumônes, Saint Romphaire 50750 Bourgvallées

Tel : [02 33 72 63 63](tel:0233726363)

Mail : [contact@fdc50.com](mailto:contact@fdc50.com)

Cet e-mail a été envoyé à {{contact.EMAIL}}

Vous recevez cette newsletter, car vous êtes ou étiez adhérents à la FDC50

[Se désabonner](#)